

AFRICAN UNION

الاتحاد الأفريقي



UNION AFRICAINE

UNIÃO AFRICANA

Addis Ababa, Ethiopia, P.O. Box: 3243 Tel.: (251-11) 5513 822 Fax: (251-11) 5519 321
Email: situationroom@africa-union.org

CONSEIL DE PAIX ET DE SECURITE

434^{ème} REUNION

ADDIS ABEBA, ETHIOPIE

8 MAI 2014

PSC/PR/BR.(CDXXXIV)

COMMUNIQUE DE PRESSE

COMMUNIQUE DE PRESSE

Le Conseil de paix et de sécurité (CPS) de l'Union africaine (UA) a , en sa 434^{ème} réunion , tenu une séance publique , le 8 mai 2014, consacrée au thème : «Les enfants dans les conflits armés en Afrique: Communication du Comité africain d' experts sur les droits et le bien-être de l'enfant (CAEDBE)" .

La réunion faisait suite à la 420^{ème} réunion du CPS, tenue à Addis Abéba, le 18 février 2014, avec le CAEDBE, qui a souligné la nécessité urgente de respecter les droits des enfants, en particulier dans les pays qui connaissent des conflits.

Le Conseil a suivi des déclarations de S.E. M Smail Chergui, Commissaire de l'UA à la Paix et à la Sécurité, S.E. Anthony Mothae Maruping, Commissaire de l'UA pour les Affaires économiques en sa qualité de Commissaire de l'UA par intérim pour les Affaires sociales, Professeur Benyam Dawit Mezmur, Président du CAEDBE, Madame Leila Zerrougui Représentante spéciale du Secrétaire général des Nations unies pour les enfants dans les conflits armés(RSSG), Mme Leila Pakkala, Directrice régionale de l'UNICEF pour l'Afrique de l'Est et australe, M. John Graham, Directeur pays de Save the Children, ainsi que M. Alhaji Babah Sawaneh, un ancien enfant soldat. Des déclarations ont également faites par des représentants des États membres, des partenaires bilatéraux et multilatéraux de l'UA, ainsi que des représentants d'organisations de la société civile.

Rappelant la Décision EX.CL/Dec.712 (XXI) du Conseil exécutif adoptée en juin 2012, lors de sa 21^{ème} session ordinaire, tenue à Addis Abéba , dans laquelle le Conseil exécutif a demandé au CPS de prendre en compte les droits de l'enfant dans son ordre du jour et de coopérer activement avec le CAEDBE, dans ses efforts visant à promouvoir le bien-être des enfants en Afrique, les participants ont félicité le Conseil pour avoir consacré une séance publique aux enfants dans les conflits armés en Afrique et encouragé le Conseil à tenir ces séances de manière régulière.

Les participants et le Conseil ont reconnu que malgré l'engagement mondial pour la protection des enfants touchés par les conflits armés et les progrès réalisés pour renforcer les cadres juridiques existants, les graves violations des droits de l'enfant demeurent une préoccupation urgente et grave dans les pays africains touchés par les conflits. Par ailleurs, la mise en œuvre de ces instruments et la transformation des engagements en actions concrètes demeurent encore un défi de taille sur le continent. À cet égard, la réunion a souligné qu'il est de la responsabilité première des gouvernements de veiller à ce que les enfants soient protégés et que leurs droits et bien-être soient promus. Par ailleurs, ils ont exhorté tous les États membres de l'UA, qui ne l'ont pas encore fait, à ratifier et à mettre pleinement en œuvre les instruments pertinents de l'UA et internationaux sur la protection sur la protection des droits et du bien-être de l'enfant.

Les participants et le Conseil sont convenus que la prestation de services directs, tels que l'éducation et le soutien psycho-social, le renforcement des capacités des détenteurs

d'obligations, y compris les gouvernements, les ministères, la police, les réseaux communautaires de protection de l'enfance, la création de partenariats avec des structures communautaires, l'a priorisation de la participation des enfants à leur propre protection, doivent tous assurer la protection des enfants dans les conflits armés sur le continent .

Les participants et le Conseil ont exprimé leur sympathie aux familles de plus de 200 filles nigérianes qui ont été enlevés de leur école dans le Nord-Est du Nigeria et au Gouvernement fédéral du Nigeria. Ils ont exhorté ceux qui sont responsables de leur enlèvement à les libérer immédiatement saines et sauves, et les autorités nigérianes à s'assurer qu'elles sont correctement remises à leurs familles. À cet égard, les participants et le Conseil ont appelé à des efforts concertés pour prévenir les violations des droits de l'enfant et la nécessité pour les États membres de l'UA de prendre des sanctions robustes contre les auteurs de violations contre les enfants.

Les participants et le Conseil ont souligné la nécessité pour les gouvernements d'institutionnaliser la protection des enfants dans leur programmes de désarmement , démobilisation et réinsertion (DDR) et de réforme du secteur de sécurité (RSS), ainsi que d'inclure la réhabilitation des anciens enfants soldats en particulier dans les pays sortant de conflits.

Conformément aux instruments continentaux et internationaux, en particulier l'article 22 de la Charte africaine des droits et du bien-être de l'enfant, les participants et le Conseil ont appelé tous les acteurs étatiques et non étatiques à respecter strictement le droit international humanitaire. À cet égard, les participants et le Conseil se sont félicités de la déclaration signée en septembre 2013 entre l'UA et la Représentante spéciale du Secrétaire général pour les enfants dans les conflits armés, afin d'intégrer la protection des enfants dans toutes les activités de paix et de sécurité de l'UA. Les participants se sont également félicités des mesures prises par l'UA dans l'intégration des activités de protection des enfants dans ses opérations de soutien à la paix.

Les participants et le Conseil ont appelé les États membres de l'UA à adresser une invitation permanente à CAEDBE à visiter leurs pays respectifs et à collaborer avec le Comité pour s'assurer qu'il n'y ait pas d'impunité pour les violations de la Charte africaine des droits et du bien-être de l'enfant.

Les participants et le Conseil se sont félicités de la Campagne «Enfants, pas des soldats » de la RSSG et de l'UNICEF visant à mettre fin au recrutement d'enfants par les forces gouvernementales en 2016 et ont appelé la RSSG/CAAC, la Commission de l'UA et le CAEDBE à développer un partenariat pour le succès de cette campagne.

Les participants et le Conseil ont recommandé la nomination d'un Envoyé spécial de l'UA pour les enfants en Afrique, afin de soutenir les efforts dans le domaine de la protection des droits de l'enfant dans les conflits armés sur le continent. Ils ont également appelé au renforcement des capacités du CAEDBE, ainsi qu'au redoublement des efforts dans la mobilisation de

financements des activités liées à la protection de l'enfant, y compris dans le cadre du Plan d'action 2013-2023. Dans le même contexte, ils ont souligné la nécessité de renforcer les capacités des centres de protection des enfants et de créer de nouveaux là où ils n'existent pas encore.

Le Conseil s'est félicité de l'appel à la tenue d'une séance publique de manière régulière consacrée à la protection des droits de l'enfant dans le contexte des conflits armés et fait sienne la nécessité d'assurer « Une Afrique digne des Enfants ».

Le Conseil a convenu de rester saisi de la question.